

**COMISSÃO DA CEDEAO**

**ECOWAS COMMISSION**



**COMMISSION DE LA CEDEAO**

**REUNION DES CHEFS D'ETAT-MAJOR, DES CHEFS DES SERVICES DE SECURITE  
ET DES CHEFS DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS  
DES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO**

Niamey, 28 - 29 Août 2019

---

---

**RAPPORT FINAL**

---

---

**Commission de la CEDEAO**

## I. INTRODUCTION

1. La 55<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue le 29 juin 2019 à Abuja, a décidé d'organiser à Ouagadougou, au Burkina Faso, un Sommet Extraordinaire sur le terrorisme afin d'examiner les différentes initiatives prises à ce jour et de redéfinir les domaines d'intervention prioritaires pour endiguer la menace terroriste dans la région. Dans le cadre de la préparation de ce sommet extraordinaire prévu le 14 septembre 2019, s'est tenue une réunion des Chefs d'Etat-major, des Chefs des services de sécurité et des Chefs des services de renseignements des Etats membres de la CEDEAO les 28 et 29 Août 2019 à Niamey, en République du Niger.

2. Ont participé à cette réunion, les Chefs d'Etat-major, les Chefs des services de sécurité et les Chefs des services de renseignements ou leurs représentants dûment mandatés des Etats membres suivants :

- République du Bénin
- Burkina Faso
- République de Côte d'Ivoire
- République de la Gambie
- République du Ghana
- République de Guinée
- République de Guinée Bissau
- République du Libéria
- République du Mali
- République du Niger
- République Fédérale du Nigeria
- République de Sierra Leone
- République du Sénégal
- République Togolaise.

3. Ont également pris part à cette réunion, le Général Francis A. BEHANZIN, Commissaire chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Commission de la CEDEAO ; les représentants du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA) ; le G5 Sahel ; le Commandement de la Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad ; les représentants du Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur le Terrorisme (CAERT).

4. La liste des participants est annexée au présent rapport.

## II. CEREMONIE D'OUVERTURE

5. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Mme Lamido Ousseini Salamatou Bala Goga, Ministre Déléguée auprès du Ministre des Affaires Etrangères, Chargée de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur de la République du Niger et marquée par trois allocutions.

6. Dans son allocution le Général Francis BEHANZIN, Commissaire chargé des Affaires Politiques, Paix et Sécurité a, au nom du Président de la Commission de la CEDEAO, souhaité la bienvenue aux participants et exprimé sa gratitude aux autorités nigériennes pour avoir accepté d'abriter cette importante réunion. Il a mis en exergue la



complexité de la menace terroriste ainsi que la multiplicité des facteurs qui facilitent son émergence et son expansion et souligné que ceci doit pousser les Etats à avoir une approche holistique des solutions prenant en compte les dimensions socio-économiques, militaro-sécuritaires et de gouvernance.

7. Le Général BEHANZIN a en outre souligné que la complexité du phénomène, conjuguée à sa nature transfrontalière impose aux services étatiques compétents de travailler en synergie et de manière coordonnée au niveau national et aux Etats de coopérer et de mutualiser les moyens de lutte au niveau régional, notamment par un échange effectif d'informations et de renseignements. Il a conclu en appelant les chefs des services de sécurité, chefs d'Etat-major et chefs des services de renseignements à proposer les mesures les plus concrètes possibles et susceptibles d'inverser la tendance du terrorisme dans la région.

8. Le Chef d'Etat-major des armées de la République du Niger, Président de la présente réunion, le Général de Corps d'Armée Ahmed Mohamed, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a rappelé les défis sécuritaires et les mesures pour faire face aux crises complexes et multidimensionnelles du terrorisme. Il a souligné l'urgence et la nécessité d'y parvenir de façon concomitante dans l'espace communautaire CEDEAO en vue de renforcer les capacités opérationnelles des Forces de défenses et de Sécurité, et la résilience des populations affectées.

9. Dans la perspective de la tenue du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etats et de gouvernement de la CEDEAO sur le terrorisme à Ouagadougou le 14 Septembre 2019, le Chef d'Etat-major des Armées du Niger a insisté sur l'importance de cette réunion. Celle-ci devrait permettre entre autres (i) de réfléchir sur un mécanisme efficace et pérenne de coordination pour mieux synchroniser les efforts et mieux faire face au terrorisme, et (ii) de mettre en œuvre effectivement les instruments de la CEDEAO en matière de stratégie, de contrôle et de surveillance des frontières, de coordination, de concertation, de suivi-évaluation, de mobilisation des ressources et de partage d'information.

10. Madame la Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires Etrangères, chargée de l'intégration africaine des nigériens à l'extérieur a, dans son allocution d'ouverture, au nom de Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, Président du Niger, souhaité la bienvenue aux participants au Niger. Elle a souligné l'importance de la présente rencontre du fait que la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes est au cœur des priorités de l'Etat du Niger et de la CEDEAO. Eu égard à la qualité des participants, elle a formulé le vœu que les travaux aboutissent à des recommandations pertinentes à soumettre au Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO sur le terrorisme prévue au Burkina Faso et a déclaré ouverte la « réunion des chefs d'état-major, des chefs des services de sécurité et des chefs des services de renseignements ».

### **III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

11. L'ordre du jour ci-après a été adopté par la réunion après examen et discussions:

#### **I. PRESENTATION SUR L'ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME DE LA CEDEAO**

**II. PRESENTATION SUR LES INITIATIVES REGIONALES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

- Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)
- G5 Sahel
- Initiative d'Accra

**III. PRESENTATION SUR LES INITIATIVES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

- Burkina Faso
- Mali
- Niger
- Nigéria
- Tous autres Etats membres

**IV. PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE LA REUNION DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE ET DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT**

**V. DEFINITION DES AXES D' ACTIONS PRIORITAIRES DANS L'IMMEDIAT ET SUR LE COURT TERME**

**VI. EXAMEN ET ADOPTION DES PROJETS D'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE LA REUNION MINISTERIELLE**

**VII. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT FINAL**

**VIII. CEREMONIE DE CLOTURE**

**IV – ELECTION DU BUREAU**

12. Le bureau de la réunion a été élu comme suit :

Présidence: République du Niger

Rapporteurs: République de Côte d'Ivoire

République du Ghana

République de Guinée-Bissau

**V. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

**A. PRESENTATION SUR L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME DE LA CEDEAO**

13. La Commission de la CEDEAO a fait le point sur la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO depuis son adoption par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2013 à Yamoussoukro, République de Côte d'Ivoire. Elle a fait la genèse de la Stratégie et mis en exergue les réalisations enregistrées dans

la mise en œuvre de cette stratégie au niveau régional, notamment l'élaboration d'un Manuel de formation de lutte contre le terrorisme, la conduite de sessions de formations nationales et régionales, le développement et la mise en œuvre du Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest (SIPAO), la lutte contre la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

14. La Commission de la CEDEAO, tout en soulignant les efforts de mobilisation politique et diplomatique menés par la CEDEAO, a mis l'accent sur les défis rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie notamment la lenteur dans l'adoption et la mise en œuvre de certaines mesures par les Etats membres, la faible appropriation par les Etats membres, le faible rôle joué par les acteurs de la société civile dans la prévention du terrorisme, et le faible niveau de partage de renseignements entre les Etats.

15. Au cours des discussions, les Etats ont souligné le manque de prise en compte des actions concrètes exécutées au niveau national dans l'évaluation faite par la Commission de la CEDEAO de la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO. Sur cette base, la réunion a recommandé l'opérationnalisation effective d'un mécanisme de suivi et d'édition de rapports annuels sur la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO. La réunion a également recommandé la vulgarisation au niveau national du Manuel de formation de lutte contre le terrorisme, ainsi que de toute documentation pertinente disponible au niveau de l'ensemble des institutions de la CEDEAO.

## **B. PRESENTATION SUR LES INITIATIVES REGIONALES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

16. La réunion a écouté les présentations faites par les représentants d'initiatives régionales de lutte contre le terrorisme, notamment la Force Multinationale Mixte (FMM) du Bassin du Lac Tchad, la Force Conjointe du G5 Sahel et l'Initiative d'Accra.

### **Présentation sur la Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad**

17. Le Commandant de la Force Multinationale Mixte (FMM), le Général de Division C.O. UDE a d'abord présenté le mandat de la Commission du Bassin du Lac Tchad qui est d'assurer une gestion équitable et durable du lac Tchad tout en préservant l'écosystème et en favorisant l'intégration sous régionale, la paix et la sécurité dans le bassin. La FMM quant à elle vise à créer un environnement sûr et sécurisé dans les zones touchées par les activités de Boko Haram et autres groupes terroristes, afin de réduire considérablement l'extrémisme violent, la violence contre les civils et de faciliter l'exécution d'un programme global de stabilisation.

18. Le Commandant de la FMM a exposé la structure organisationnelle de la Force, ses opérations majeures et succès ainsi que les défis auxquels la Force est confrontée notamment la dégradation continue de la situation sécuritaire en Libye ; les difficultés liées au contrôle des flux de drogues illicites ; les défis de financement de la Force ; la sensibilité du Bassin du Lac Tchad aux idéologies extrémistes du fait de la vulnérabilité des populations et de la proximité des cellules d'organisations terroristes mondialement désignées ; le manque de ressources nécessaires à la prise en charge et au contrôle des zones libérées ; l'insuffisance de la prise en compte de l'aspect civil dans les opérations de lutte contre le terrorisme.

## **Présentation sur la Force Conjointe du G5 Sahel de lutte contre le terrorisme dans le Sahel**

19. La présentation a été faite de manière complémentaire par le Général Mohamed Znagui Sid'Ahmed Ely, expert sécurité et défense et le Général Oumarou Namata Gazama, Commandant de la Force du G5 Sahel. Elle a mis en exergue les défis de développement et de sécurité qui ont suscité la création du G5 Sahel et les programmes de défense et de sécurité développés par le Secrétariat permanent du G5 Sahel, à savoir : le partage des renseignements ; la formation du personnel, le renforcement des capacités opérationnelles, les infrastructures de sécurité. La structure de la Force Conjointe du G5 Sahel a été présentée dans ses deux composantes (militaire et police) ainsi que l'état des lieux des opérations menées et les difficultés rencontrées.

20. Au titre des difficultés rencontrées, il ressort que la Force du G5 Sahel est entravée par certaines difficultés organisationnelles portant, entre autres, sur la non effectivité de sa pleine capacité opérationnelle, la faiblesse de son système de renseignement ou encore la lenteur dans l'arrivée des équipements et autres soutiens externes au profit des bataillons.

## **Présentation sur l'Initiative d'Accra**

21. La réunion a pris acte de la présentation faite par la délégation du Togo sur l'Initiative conjointe appelée « Initiative d'Accra » entre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo pour combattre le terrorisme. L'objectif de « l'Initiative d'Accra » vise à renforcer la collaboration entre les pays, à priver les terroristes de tout refuge, à démanteler leurs réseaux et à empêcher l'expansion de leurs cellules. La réunion a été informée de l'adhésion du Mali et du Niger à l'Initiative ainsi que du processus de planification, de coordination et d'exécution des opérations par les Etats membres. La présentation a également mis l'accent sur les perspectives d'avenir, notamment la nécessité de disposer d'un cadre juridique, de mieux contrôler les flux transfrontaliers ainsi que les questions liés à la mobilisation des ressources financières.

22. Au terme des discussions, la réunion a salué toutes les initiatives régionales de lutte contre le terrorisme en cours dans la région, qui sont l'expression de la volonté politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la région. La réunion a toutefois exprimé sa préoccupation quant à la multiplication des initiatives qui risquent d'émietter les efforts de lutte contre le terrorisme.

23. Sur la base de ce qui précède, la réunion a souligné :

- la nécessité de renforcer la coopération politique entre la CEDEAO et la Commission du Bassin du Lac Tchad afin de tisser des synergies et éviter la duplication ;
- la nécessité d'une coopération opérationnelle entre les différentes initiatives multinationales opérant dans l'espace de la CEDEAO ;
- les difficultés financières et les problèmes d'équipement des différentes Forces déployées pour lutter contre le terrorisme ;
- la problématique de la non-participation des Missions des Nations Unies aux opérations de contre-terrorisme.

## **C. PRESENTATION SUR LES INITIATIVES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

24. La réunion a écouté les expériences nationales de certains pays de la CEDEAO notamment du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Nigeria afin d'en tirer les leçons et renforcer les efforts en cours dans la prévention et la lutte contre le terrorisme.

### **La lutte contre le terrorisme au Burkina Faso**

25. Dans sa présentation, le représentant de la Délégation du Burkina Faso a indiqué que son pays, à l'instar des pays de la bande sahélo-saharienne fait face à la problématique du terrorisme qui entrave les efforts de développement économique et engendre de graves atteintes aux droits humains. Il a souligné que pour faire face à la recrudescence des actes terroristes, le Burkina Faso a engagé des réformes juridiques, institutionnelles et des initiatives opérationnelles en vue de donner une réponse plus efficace et adéquate en matière de prévention et de répression du terrorisme dans le respect des droits humains.

26. De manière plus spécifique, il a souligné les initiatives relatives notamment à l'adoption d'une nouvelle loi antiterroriste le 17 décembre 2015 ; la création en janvier 2017 de pôles judiciaire spécialisés ; la création d'une unité de police judiciaire spécialisée dans la lutte contre le terrorisme ; la création en octobre 2015 de l'Agence Nationale de Renseignements ; et l'organisation de plusieurs Opérations de défense et de sécurité nationale et avec les Etats voisins.

### **La lutte contre le terrorisme au Mali**

27. Le Chef d'Etat-major Général Adjoint des armées maliennes, le Général de Brigade Abdrahamane Baby a d'abord remercié les Etats membres de la CEDEAO pour le soutien apporté au Mali et présenté l'état des lieux et l'approche malienne en matière de lutte contre le terrorisme. Il a indiqué que le Mali fait face aux actions des groupes terroristes qui ont des connexions avec les groupes criminels spécialisés dans le trafic de drogue et d'armes et que le Nord du Mali, où les frontières sont plus poreuses, représentait l'épicentre de la fragilité du pays.

28. Face à cette situation, le Général de Brigade Baby a souligné l'originalité de l'approche malienne qui est globale, comportant à la fois des actions militaires, des actions de sécurité et des activités de développement socio-économique, de gouvernance et de communication. Le programme intégré de sécurisation des régions du Centre (PSIRC) et la stratégie contre la radicalisation et l'extrémisme violent sont des cadres de cette action. Il a en outre exposé les défis qui entravent la mise en œuvre efficiente de cette approche globale, notamment l'insuffisance des ressources (humaines, financières et matérielles), le besoin de renforcement des capacités des différents acteurs au niveau national, la faible optimisation de la coopération bilatérale et multilatérale et la problématique du suivi et évaluation.

### **La lutte contre le terrorisme au Niger**

29. Dans sa présentation le Général de Brigade Seydou Badje, Chef du Bureau des Opérations à l'état-major des Armées du Niger, a précisé que les menaces sécuritaires sont protéiformes et touchent l'ensemble des frontières du Niger avec ses voisins. Les principales menaces identifiées sont notamment le terrorisme avec la présence des

Groupes Armés Terroristes à la Frontière avec la Libye, à l'Ouest, aux frontières avec le Mali et le Burkina Faso et au Sud-Est dans la zone du Lac Tchad ; la criminalité transnationale organisée dont le développement est favorisé par l'insécurité créée par les GAT qui tirent leur source de financement des activités criminelles ; la migration clandestine et trafics d'êtres humains offrant aux GAT des ressources en termes de recrutement et de transport logistique et les conflits inter/intracommunautaires impliquant les GAT qui déstabilisent davantage les zones concernées en brisant les liens de fraternité entre les tribus.

30. Le Général de Brigade Badje a mis en exergue les initiatives prises par le Niger, notamment en renforçant les cadres juridiques et institutionnels de lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme. Les efforts conjugués notamment des forces de défense et de sécurité (FDS) avec l'appui des partenaires et la collaboration avec les pays voisins et alliés ont permis d'empêcher la création de bases terroristes au Niger. A ce titre, il a recommandé, entre autre, d'impliquer les forces de défense et de sécurité des États membres de la CEDEAO dans le contrôle des frontières par une présence militaire permanente, d'opérationnaliser la Force en Attente de la CEDEAO pour qu'elle participe à la lutte contre le terrorisme ; de gagner les cœurs et les esprits des populations civiles surtout dans les zones frontalières par des actions civilo-militaires et de veiller à l'accès et à la disponibilité des services sociaux de base dans les zones transfrontalières et reculées.

#### **La lutte contre le terrorisme au Nigéria**

31. Le chef de la délégation du Nigeria, le Général L.E.O IRABOR a, dans sa présentation, souligné les différentes menaces sécuritaires auxquelles le pays est confrontées notamment le banditisme, le vol de bétail, les enlèvements, les vols à main armée et les attentats terroristes. Il a décrit non seulement l'ensemble des initiatives prises par le pays pour y faire face, avec un accent particulier sur les différentes opérations lancées contre les terroristes de Boko Haram, seul ou dans le cadre de la Force multinationale mixte du Bassin du Lac Tchad, mais également les efforts de protection des populations civiles, des déplacés et de réintégration des terroristes repentis.

32. Le Général IRABOR a également souligné les principales difficultés rencontrées dans la lutte contre le terrorisme qui sont relatives au renforcement des capacités, à la porosité des frontières, et aux influences extérieures. Il a dressé les perspectives futures de cette lutte qui incluent le renforcement de la collaboration avec les pays voisins de la CEDEAO; l'appui au lancement d'une initiative antiterroriste de la CEDEAO qui inclura l'utilisation la Force en attente de la CEDEAO et le soutien en faveur de la participation accrue des partenaires stratégiques de l'UA et de la CEDEAO aux initiatives de lutte contre le terrorisme dans la sous-région.

33. La réunion a écouté les présentations faites par la Sierra Leone et le Ghana relativement à leurs expériences nationales de lutte contre le terrorisme. Elle a félicité les différents pays pour leurs efforts entrepris et les a encouragé à davantage de coopération et de synergie. Elle a également entendu, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent (GIABA) et le Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme (CAERT) qui ont fourni des informations additionnelles sur leur mandat et leur contribution à la lutte contre le terrorisme



#### **D. PRESENTATION DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REUNION DES ACTEURS CIVILS SUR LE TERRORISME**

34. La réunion a pris note des conclusions et recommandations de la réunion des acteurs civils sur le terrorisme qui s'est tenue du 26 au 27 août 2019 à Niamey, République du Niger.

35. La réunion a salué cette initiative, consciente que l'approche militaro-sécuritaire seule ne permettra pas de lutter efficacement à long terme contre le terrorisme. Elle a recommandé à la Commission de la CEDEAO d'organiser régulièrement un Forum sur les questions de sécurité auquel participeraient à la fois les représentants des forces de défense et de sécurité et les acteurs de la société civile travaillant sur cette problématique.

#### **E. DEFINITION DES AXES D'ACTIONS PRIORITAIRES DANS L'IMMEDIAT ET SUR LE COURT TERME**

36. La Commission de la CEDEAO a soumis à l'examen de la réunion une proposition d'axes d'intervention d'urgence et à court terme sur lesquels les efforts de la Communauté pourraient se concentrer dans l'immédiat afin d'endiguer l'expansion du terrorisme dans la région. Cette proposition s'articule autour des axes prioritaires suivants :

##### **Axe prioritaire n°1 : La promotion de la communication, du dialogue intercommunautaire et la prévention de l'extrémisme violent**

37. Cet axe vise à prévenir le terrorisme en réglant à la base les différends intercommunautaires et s'attaquant aux maux profonds desquels naissent la haine, la radicalisation et la violence. En effet, les actes terroristes sont généralement le fait d'individus au sein d'une communauté qui se sentent frustrés, rejetés ou marginalisés pour des raisons économiques, religieuses, culturelles, discriminatoires et qui finissent par recourir à la violence. En outre, l'analyse des actes terroristes commis dans la région montre un lien de plus en plus étroit entre le terrorisme, le crime organisé et les violences intercommunautaires.

38. La réunion a reconnu la nécessité de promouvoir le dialogue intercommunautaire et la communication, comme des outils de prévention des conflits et du terrorisme, avec un accent particulier sur les actions et activités suivantes :

- a. la promotion et le renforcement du dialogue entre les communautés
  - Planifier et conduire des campagnes de sensibilisation pour la paix et la cohésion sociale ;
  - Tenuir des rencontres périodiques entre les communautés pour discuter des questions d'intérêt commun en temps de paix et en temps de crise.
- b. la résolution, par le dialogue, des conflits entre agriculteurs et éleveurs
  - Faire le plaidoyer et la sensibilisation contre la stigmatisation et l'exclusion des minorités ;
  - Mettre en œuvre des protocoles et des cadres réglementaires existants en matière de transhumance ;
  - Faciliter le dialogue entre les communautés et renforcer les mécanismes traditionnels de prévention des conflits.

- c. la lutte contre l'analphabétisme et la promotion de l'éducation à la paix
  - Promouvoir l'éducation à la paix et la citoyenneté ;
  - Identifier et contrer les méthodes de propagande utilisées par les sectes extrémistes pour attirer et recruter des jeunes et autres groupes vulnérables ;
  - Promouvoir la culture de la tolérance et de la paix dans les enseignements religieux, le dialogue inter-ethnique, intra et inter-religieux.
- d. la création des infrastructures sociales et la mise en œuvre de programmes de développement.
  - Créer des structures socio-éducatives dans les zones sensibles ;
  - Créer de structures de formation professionnelle ;
  - Financer des projets à impact rapide et de programmes de développement favorisant la création d'emplois.

**Axe prioritaire n°2 : Le partage effectif et direct des informations et de renseignements entre les services de sécurité des Etats membres**

39. L'importance de la collecte et du partage effectif d'informations et des renseignements dans la prévention et la lutte contre le terrorisme est partagée par tous et affirmée avec force dans les stratégies nationales, dans la Stratégie de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO ainsi que dans différentes décisions des Chefs d'Etat et de gouvernement relatives au terrorisme. La question principale doit dès lors être focalisée, dans le contexte sécuritaire régional actuel, sur l'effectivité et l'efficacité de la collecte d'informations et de renseignements et leur partage entre les différents services de sécurité concernés tant au niveau national que régional.

40. Dans cette perspective, la réunion a identifié les principales actions et activités suivantes à conduire :

- a. le réexamen des cadres juridique et administratif
  - revoir les textes régissant la collecte et le partage d'informations et de renseignements de manière à leur donner une souplesse qui facilite le partage direct entre les services de sécurité.
- b. l'interaction régulière entre les services de sécurité et de renseignements des Etats membres
  - Promouvoir la coordination des services de sécurité et leur offrir un cadre au sein duquel ils peuvent travailler ensemble et se partager les informations ;
  - Numériser des données criminelles, judiciaires et administratives ;
  - Créer de systèmes automatisés d'identification des empreintes digitales ;
  - développer une base de données régionale sur les activités terroristes ;
  - Organiser des rencontres régionales périodiques entre les responsables des services de renseignements.

**Axe prioritaire n°3 : le renforcement de la gestion et du contrôle sécuritaire aux frontières terrestres, aériennes, maritimes et fluviales**

41. La nature transfrontalière des menaces auxquelles la région fait face pose avec acuité les questions et préoccupations liées à l'efficacité de la gestion et du contrôle des frontières **terrestres, aériennes, maritimes et fluviales** dans l'espace CEDEAO. En effet, la région continue de faire face à de graves menaces sécuritaires telles que la

criminalité transfrontalière organisée, le trafic de drogue, la prolifération des armes légères et de petit calibre, ainsi que le trafic humain. A celles-ci s'ajoute l'expansion des actes terroristes de l'espace sahélo-saharien vers les zones côtières notamment dans les zones frontalières non contrôlées. En outre, prenant en compte la politique d'intégration régionale de la CEDEAO qui vise la libre circulation des personnes, des biens et des services, le droit de résidence et d'établissement, il importe d'avoir une approche holistique alliant la libre circulation des personnes et les impératifs de sécurité.

42. Après examen approfondi de cette problématique, la réunion a recommandé que des actions et activités soient exécutées comme suit :

- a. le renforcement des capacités des administrations nationales impliquées dans la gestion et le contrôle des frontières (police, gendarmerie, garde nationale, douanes, .....)
  - former les agents en charge de la gestion et du contrôle des frontières ;
  - fournir les équipements et matériels nécessaires à la bonne gestion et la surveillance des aires frontalières dans les zones les plus sensibles de la région.
- b. La sécurisation des frontières
  - Planifier et conduire des patrouilles conjointes entre les Etats limitrophes le long des frontières sensibles ;
  - Planifier et mener des opérations transfrontalières conjointes.
- c. La promotion d'initiatives transfrontalières portées par les autorités locales et la société civile
  - Mettre en œuvre des initiatives transfrontalières au profit des communautés locales ;
  - Appuyer le développement ou le retour des services de base (écoles, dispensaires, marché, etc) dans les zones affectées par les attaques terroristes
- d. L'institutionnalisation de l'utilisation de la carte d'identité biométrique de la CEDEAO pour la circulation intra régionale
  - Produire et utiliser la carte d'identité biométrique CEDEAO ;
  - Suivre la mise en œuvre de la Carte d'identité biométrique CEDEAO.

#### **Axe prioritaire n°4 : la formation et l'équipement des acteurs étatiques impliqués dans la lutte contre le terrorisme**

43. L'inadéquation de la formation des services étatiques impliqués dans la lutte contre le terrorisme ainsi que de leurs équipements et moyens logistiques ont été souvent indiqués comme les raisons de la faiblesse de celles-ci à faire face efficacement aux attaques terroristes.

44. Face à la nécessité de mieux préparer les institutions spécialisées ainsi que les forces de défense et de sécurité à la prévention et à la lutte contre le terrorisme, la réunion a souligné la nécessité de mettre en œuvre les actions et activités suivantes :

- a. Le renforcement des capacités des cadres étatiques engagés dans la lutte contre le terrorisme
  - Conduire des formations nationales et régionales sur la lutte contre le terrorisme au profit des forces de défense et de sécurité, des cadres de l'administration judiciaire, de l'Economie et des Finances.

- b. L'équipement, la formation et l'entraînement des unités constituées
  - Doter de moyens adéquats les forces de défense et de sécurité spécialisées dans la lutte contre le terrorisme ;
  - Organiser en permanence l'entraînement des unités spécialisées pour les rendre plus opérationnelles et efficaces.
- c. La mutualisation des moyens de formation et d'entraînement
  - Développer des partenariats avec l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme (AILCT) de Côte d'Ivoire et l'Ecole Nationale de Cybersécurité à vocation régionale du Sénégal ;
  - Conduire des manœuvres multinationales contre le terrorisme.

**Axe prioritaire n°5 : le renforcement du contrôle des armes et des produits sensibles à usage multiple**

45. L'insécurité dans l'espace CEDEAO est le fait de groupes criminels et terroristes capables de défier les services compétents des Etats et de s'opposer avec violence à la légitimité des Etats du fait de leur habileté à acquérir facilement des armes. Ces armes proviennent de flux importants résultant de la dislocation de la Libye ; des pillages des stocks d'armes et de munitions des forces de Défense et de Sécurité à la suite des attaques ; la fabrication artisanale incontrôlée d'armes. Du fait de leurs caractéristiques, les armes légères et de petit calibre ainsi que les produits sensibles à usage multiple se révèlent être les armes de prédilection des groupes criminels et terroristes. En effet ces armes et produits sont facilement accessibles, moins chères, faciles à transporter et à dissimuler.

46. Sur la base de ce qui précède, prévenir le terrorisme et la violence intercommunautaire exige que l'on évite que les acteurs concernés aient accès aux armes par un certain nombre de mesures et d'activités dont les suivantes :

- a. Le renforcement de la gestion et de la sécurité des stocks d'armes et munitions
  - Renforcer les mesures de sécurité physique des dépôts, notamment ceux proches des postes frontaliers ;
  - Informatiser le système de gestion des stocks d'armes et munitions ;
  - Former et sensibiliser le personnel concerné sur la gestion des stocks d'armes et munitions ;
  - Instaurer un mécanisme de contrôle et d'évaluation de l'état de conservation et de gestion des stocks détenus par les forces armées et de sécurité et par les armuriers civils.
- b. Le contrôle de l'acquisition, du port et de l'utilisation des armes légères et de petit calibre et leurs munitions par les civils
  - Réexaminer ou adopter et mettre en œuvre effectivement les cadres législatifs et réglementaires pertinents ;
  - Créer ou opérationnaliser un fichier national informatisé des détenteurs d'armes.
  - Contrôler l'acquisition et l'utilisation des produits sensibles à usage multiple
- c. Le contrôle de la fabrication locale d'armes.
  - Créer et gérer une base de données informatisées des fabricants locaux d'armes ;

- Suivre la production locale d'armes.

### **Axe prioritaire n°6 : la lutte contre le financement du terrorisme**

47. Les groupes terroristes dans la région bénéficient d'un environnement favorable pour financer leurs activités en recourant notamment à l'extorsion de fonds, aux vols et pillages, aux enlèvements moyennant paiement de rançon, à des trafics illicites (drogues, trafic d'armes, contrebande de marchandises, trafic illicite de migrants, traite de personnes, fraude au nouveaux moyens de paiement et cybercriminalité). En vue de renforcer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme, il est impérieux de prévenir, détecter et réprimer le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

48. Dans cette perspective, la réunion recommande la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, notamment :

- a. le renforcement de la politique de lutte contre le financement du terrorisme
  - Conduire des évaluations par les pairs des dispositifs juridiques et institutionnels de lutte contre le financement du terrorisme ;
  - Elaborer et mettre à jour des stratégies nationales et plans opérationnels de lutte contre le financement du terrorisme ;
  - Elaborer des manuels et guides spécifiques au profit des acteurs particulièrement vulnérables au financement du terrorisme.
- b. L'amélioration de la conformité technique et de l'efficacité des dispositifs nationaux de lutte contre le financement du terrorisme
  - Mettre en œuvre de manière effective la convention de l'ONU pour la répression du financement du terrorisme, notamment l'incrimination complète du terrorisme et de son financement ;
  - Encadrer sur le plan juridique et institutionnel les secteurs vulnérables (secteur immobilier, vente de voitures d'occasion, secteur d'extraction minière et de négociants en pierres et métaux précieux, activités d'émission de monnaies électroniques et de monnaies virtuelles...) ;
  - Renforcer le contrôle et la supervision des secteurs financiers et non financiers ;
  - Renforcer les prérogatives des Cellules de renseignement financier et autres acteurs opérationnels et juridiques.
- c. le renforcement de la coordination nationale et la coopération internationale en matière de lutte contre le financement du terrorisme
  - Opérationnaliser les comités interministériels de coordination nationale de la lutte contre le financement du terrorisme ;
  - Signer des accords de coopération judiciaire en matière de lutte contre le financement du terrorisme ;
  - Associer les Cellules de renseignement financier à la production et au partage de renseignements criminels utiles à la lutte contre le terrorisme
  - Renforcer le cadre opérationnel du forum des Cellules de renseignement financier de la CEDEAO.

### **Axe prioritaire n°7 : la mutualisation des efforts et la coordination des initiatives de lutte contre le terrorisme**

49. L'émergence et l'expansion du terrorisme dans l'espace Sahélo-Saharien ont suscité des approches de réponse au niveau national et au niveau régional à travers des

regroupements de pays ou organisations multilatérales. Parmi les initiatives régionales figurent la Force multinationale mixte du Bassin du Lac Tchad, l'Initiative d'Accra et la Force conjointe du G5 Sahel auxquelles il faut ajouter la MINUSMA et la Force Barkhane. La multiplicité de ces initiatives pose la question de la coordination de ces dernières, ainsi que celle de la duplication des efforts.

50. En conséquence, la réunion souligne la nécessité de mieux coordonner les différents efforts autour des actions suivantes :

- a. L'activation de la Force en attente de la CEDEAO afin de contribuer à la lutte contre le terrorisme
- b. La coordination politique et diplomatique
  - Organiser des concertations entre la CEDEAO, le G5 Sahel et la Commission du Bassin du Lac Tchad ;
  - Mettre en œuvre un Mécanisme de Suivi de la Coopération CEDEAO – CEEAC
  - Organiser des concertations entre la CEDEAO, la CEEAC, le G5 Sahel, la Commission du Bassin du Lac Tchad et la Commission de l'UA.
- c. La coordination opérationnelle entre les forces
  - Coordonner les Opérations Barkhane, MINUSMA, la Force Conjointe G5 Sahel, la Force Multinationale Mixte de la Commission du Bassin du Lac Tchad ;
  - Développer la collaboration et la synergie entre la Force Conjointe du G5 Sahel, la Force Multinationale Mixte de la Commission du Bassin du Lac Tchad et l'Initiative d'Accra.

#### **Axe prioritaire n°8 : la mobilisation des ressources pour financer la lutte contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO**

51. L'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les Etats de la région dans la lutte contre le terrorisme est la mobilisation des ressources pour financer les initiatives envisagées ou adoptées aux niveaux national et régional. Les Etats membres ont consenti de nombreux efforts financiers pour faire face au terrorisme, et la dégradation croissante de la situation sécuritaire indique que ces efforts doivent être poursuivis encore longtemps. Il est donc crucial de considérer la mobilisation des ressources financières comme un axe majeur de la lutte contre le terrorisme.

52. Après discussions sur cette question, la réunion recommande les actions suivantes :

- a. la dynamisation du Fonds de la CEDEAO pour la paix
  - Restructurer le Fonds de la CEDEAO pour la Paix ;
  - Doter le Fonds en ressources financières requises du Prélèvement Communautaire ;
  - Mobiliser la contribution financière des partenaires.
- b. le plaidoyer auprès des institutions financières internationales pour faire accepter les dépenses financières de prévention et de lutte contre le terrorisme comme des investissements pour le développement
  - Elaborer un document stratégique de plaidoyer ;
  - Dialoguer avec les institutions financières internationales et les partenaires au développement.

## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

53. La réunion a discuté en détails les axes prioritaires ci-dessus proposés par la Commission de la CEDEAO et apporté des améliorations sur certains des aspects. Elle a ensuite entériné ces huit (8) axes comme devant servir de base à l'élaboration par la Commission de la CEDEAO du plan d'action d'urgence pour la période 2020 – 2022 à soumettre aux plus hautes autorités pour adoption.

54. En entérinant ces axes, la réunion a mis en exergue certaines des recommandations faites lors des discussions sur les axes prioritaires, notamment:

- a. Renforcer au niveau national la coordination et le partage de l'information et des renseignements entre les différents services étatiques impliqués dans la lutte contre le terrorisme;
- b. Faciliter le partage des informations et le renseignement entre les services de sécurité des Etats membres
- c. Planifier et conduire des patrouilles et des opérations transfrontalières conjointes entre les Etats limitrophes le long des frontières sensibles ;
- d. Activer le déploiement de la Force en attente de la CEDEAO afin de contribuer à la lutte contre le terrorisme ;
- e. Renforcer les prérogatives des Cellules de renseignement financier et autres acteurs opérationnels et juridiques
- f. Adopter un cadre juridique pertinent devant faciliter le droit de poursuite dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme ;
- g. Renforcer le contrôle des armes légères et de petit calibre et celui des produits sensibles à usage multiple, notamment l'engrais, le carburant, les substances chimiques ;
- h. Concilier la libre circulation des personnes et des biens avec l'impératif régional de sécurité
- i. Renforcer le contrôle sur les sociétés privées de sécurité, notamment la possibilité qui leur est donnée de s'armer.

### **VI. EXAMEN ET ADOPTION DU PROGRAMME DE LA REUNION MINISTERIELLE**

55. La réunion a examiné et adopté, sans amendement, le projet de programme de travail de la réunion des ministres prévue le 12 septembre 2019 à Ouagadougou, Burkina Faso.

### **VII. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION**

56. Le rapport de la réunion a été examiné et adopté, sous réserve de la prise en compte des amendements.

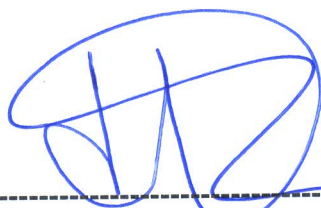
### **VIII. CEREMONIE DE CLOTURE**

57. Dans son allocution de clôture, le Général Francis BEHANZIN, Commissaire chargé des Affaires Politiques, Paix et Sécurité a salué la disponibilité des participants tout au long de la réunion et la qualité des débats, ce qui témoigne de leur engagement ferme en faveur de la prévention et l'éradication du terrorisme dans la région. Il a rappelé les

conclusions et recommandations majeures découlant de la réunion et affirmé l'engagement de la Commission de la CEDEAO à s'en servir pour finaliser le plan d'action d'urgence à soumettre à la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement. Il a enfin remercié les autorités de la République du Niger pour l'ensemble des facilités mises à disposition qui ont permis le succès des travaux.

58. Le Chef d'Etat-major des armées de la République du Niger, Président de la réunion, le Général de Corps d'Armée Ahmed Mohamed, a remercié les participants pour l'excellent travail accompli durant ces deux jours. Ceci contribuera certainement à faciliter la décision des Ministres quant aux mesures d'urgence à adopter pour éradiquer l'extrémisme violent et le terrorisme dans la région de la CEDEAO. Il a conclu en remerciant les participants d'avoir fait le déplacement de Niamey, et en leur souhaitant un bon retour dans leurs pays respectifs.

**FAIT A NIAMEY LE 29 AOUT 2019**



-----  
**GENERAL DE CORPS D'ARMEE AHMED MOHAMED**  
CHEF D'ETAT MAJOR DES ARMEES DE LA REPUBLIQUE DU NIGER  
PRESIDENT DE LA REUNION DES CHEFS D'ETAT-MAJOR, DES CHEFS DES  
SERVICES DE SECURITE ET DES CHEFS DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS